

SOMMAIRE

Page 1 : Edito	Page 6 : 5 raisons d'adhérer à SUD
Page 2 : Ecoles rurales	Page 7 : Rythmes scolaires
Page 3 : Collège Montaigne	Page 8 : Notre Dame des Landes - Agenda
Page 4 : Pôle ressources-Laïcité	
Page 5 : Bulletin d'adhésion	

Encart jeté en aléatoire

LES YEUX DANS LES YEUX, C'EST MIEUX...

La promulgation, en force, de la loi travail le 9 août est venue rappeler que la question sociale ne connaît pas les vacances. De nombreux-euses camarades ont émaillé leurs congés d'interventions auprès des travailleurs et travailleuses saisonniers, de manifestations sur la voie publique contre la loi travail, à l'occasion de déplacements ministériels en particulier...

Myriam El Khomri a salué la mémoire d'un ancien responsable de la CGT, quelques jours après avoir autorisé, contre l'avis de l'inspection du travail, le licenciement du délégué syndical d'Air France mis en cause pour « la chemise ». A croire que les syndicalistes méritent son respect quand ils ne sont que mémoire... Les salarié-es de l'entreprise Mollex ont, quant à eux, été reconnu-es dans leurs droits après une procédure pour licenciements abusifs qui a duré plusieurs années.

La relance de la mobilisation pour l'abrogation de la loi travail aura lieu le 15 septembre, des actions sectorielles sont déjà prévues (dans l'éducation, le sanitaire et social, les télécoms)....

Elles montrent que celles et ceux qui ont battu le pavé ces derniers mois, fait grève, occupé les places, organisé blocages et actions militantes considèrent que la question n'est pas réglée. Nous préparons ces échéances mais nous entendons aussi réagir avec les moyens juridiques qui

pourront être mis en œuvre pour contrer l'application de la loi et aller la contester dans toutes les entreprises et services. Au delà nous aurons aussi à nous mobiliser en défense des syndicalistes, militant-es et manifestant-es réprimé-es.

En cette rentrée, le cirque des primaires et de l'élection présidentielle, dans un climat politique délétère de surenchère sécuritaire, va sans doute nous écœurer jusqu'à la nausée. Ceux qui nous gouvernent ou s'apprentent à le faire utilisent toutes les ficelles pour tenter de faire porter l'attention sur des menaces extérieures en niant leurs propres responsabilités et en tentant de détourner l'attention du public des questions sociales et des droits démocratiques. Face à la menace terroriste, qui ose encore lutter pour la réduction du temps de travail ou les salaires ? Qui osera s'opposer à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou au site d'enfouissement de déchets nucléaires de Bure ? Qui défendra les libertés individuelles ?



En reprenant le fil de nos mobilisations du printemps, en gardant leur richesse et leur diversité, à travers nos actions, nos revendications, notre volonté de transformation sociale radicale, nous pouvons porter une espérance qui redonne sens à l'action collective et force à ceux et celles qui n'ont rien, pour disputer la légitimité d'incarner un **véritable projet alternatif de société.**

CONCENTRER LES MOYENS ET RENFORCER LA HIÉRARCHIE

Chargé par Manuel Valls, d'une mission sur « les conventions de ruralité et l'avenir des écoles en milieu rural » ayant pour but de travailler « pour amplifier la démarche de contractualisation avec les élus locaux en faveur de l'école rurale et de montagne », le sénateur Duran a rendu son rapport à la ministre de l'Éducation nationale fin mai.

Sans surprise ce rapport plébiscite les démarches de conventionnement et de contractualisation au service de la « rationalisation » des moyens mais également la mise en adéquation des organisations territoriales avec celle de l'Éducation nationale qu'il conviendrait d'adapter à ces nouveaux dispositifs.

Généralisation des RPI

Sans être toutefois clairement assumée dans le rapport, cette réorganisation nécessiterait de fait une généralisation des RPI - regroupements pédagogiques intercommunaux - ultra concentrés (de 10 à 12 classes) organisés autour d'un collège au plus près des pôles urbains et au service de la politique éducative menée par l'Éducation nationale.

Mettre en œuvre la refondation de l'école

En effet cette restructuration serait rendue nécessaire par :

- une baisse des effectifs des élèves du 1^{er} degré,
- les réformes liées à la loi de refondation de l'école dont « les indiscutables bienfaits pédagogiques » du point de vue institutionnel ne sont plus à démontrer, comme la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des activités périscolaires,
- la mise en place des dispositifs plus de maître-ss-e-s que de classe et des classes de moins de trois ans,
- La mise en œuvre du plan numérique à l'école,
- l'articulation entre l'école et le collège.

Anticiper les baisses d'effectif ?

Pour ce faire, le sénateur préconise douze recommandations qui se veulent des principes de méthodologie pour mettre en œuvre des conventions réussies et qui préconisent également une réorganisation des écoles qui irait dans le sens de l'intercommunalité sur la base de RPI concentrés.

Or la baisse des effectifs du premier degré que ce rapport prétend anticiper n'est pas avérée puisque cette dernière reste très marginale au regard du pic de natalité qu'ont représenté les années 2000 à 2010.

De plus, un même chiffre est avancé pour l'ensemble du territoire et pour les territoires ruraux.

Avec cette confusion de chiffres, on ne sait pas si la baisse des effectifs du premier degré concerne uniquement les territoires ruraux ou l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, on peut donc douter de leur exactitude.

D'autant plus que la DEPP - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - ne dispose pas de statistiques concernant les effectifs de 2018, ce qui est pourtant avancé dans le rapport.

Pour les dispositifs comme « Plus De Maîtres-ses Que De Classes » ou les classes de moins de trois ans, le seul obstacle à leur mise en place est que l'Éducation nationale n'alloue pas assez de postes et donc que le regroupement d'écoles à l'échelle de RPI d'une douzaine de classes lui permettrait de faire des économies de postes.

Quant à la mise en œuvre du plan numérique, en dehors du fait que cela sert à engraisser les multinationales de l'économie numérique, les équipements sont à la charge des communes. Or ces problèmes de sous-équipement en matière de numérique ne sont pas l'apanage des communes rurales. Cela touche également les communes urbaines pauvres, puisque les dotations de l'état aux collectivités territoriales ont été diminuées de 11 milliards d'Euros en 3 ans et 2 milliards pour l'année 2016.

Restructurer les RPI et mutualiser les moyens
Donc d'un côté l'état baisse ses dotations aux collectivités territoriales et de l'autre il impose des exigences en matière d'équipement sans les financer.

Du coup la solution préconisée est de restructurer les RPI et de mutualiser les moyens pour que cela coûte moins cher aux communes.

Par ailleurs, le rapport évalue comme positif des réformes comme celle des rythmes scolaires uniquement sur le fait qu'elle a obligé les élu-es à travailler à l'échelle intercommunale et sur les difficultés de recrutement des animateurs-trices.

A ce jour, le seul rapport sur l'impact de la réforme des rythmes scolaires dont on dispose, est celui de l'IGEN qui indique que justement cette réforme n'a pas d'impact sur les apprentissages des élèves.

Réorganiser les circonscriptions du 1^{er} degré

De plus, il anticipe une réorganisation de la circonscription du 1^{er} degré en lien avec le collège, dans le cadre de la réforme des cycles et de la mise en place du cycle commun école collège qui pour l'instant n'existe que dans un rapport des Inspecteurs Généraux de novembre 2015 « pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré ».

On peut donc penser et ce n'est pas une surprise, que ce rapport, en lien avec celui de l'IGEN sur le pilotage de la circonscription du premier degré, va servir de point d'appui à la réorganisation des circonscriptions du premier degré qui s'articulera sur l'échelle du collège en accentuant les phénomènes de concentrations des RPI par le biais des conventions.

Renforcer la hiérarchie

Ceci étant confirmé par une proposition de partage de services entre les personnels du 1^{er} et du second degré afin d'assurer les compléments de services du second degré.

Cette réorganisation permettrait donc des économies de postes dans le 1^{er} mais également dans le second degré sur le dos des communes rurales mais aussi des élèves qui vont voir leur temps de trajet s'allonger singulièrement dans les zones rurales.

Une fois de plus, sous prétexte de garantir l'accès aux services publics et en préserver voire en améliorer la qualité, on mutualise les moyens pour supprimer des postes et on introduit un échelon de gestion qui n'est autre qu'un renforcement de la hiérarchie et du contrôle au service de la baisse des moyens qui sont déjà largement insuffisants.

Accentuer la désertification du monde rural
Loin de renforcer « l'attractivité » des territoires ruraux,

ces propositions d'aménagement vont dans le sens d'une concentration qui va accroître la désertification du monde rural et engager des économies de postes d'enseignants sur le dos des villages ruraux.

Pédagogies coopératives et alternatives

D'un point de vue pédagogique, c'est une négation de la réalité des pratiques inhérentes à la structure même de la classe unique multi âge, qui y ont vu le jour. En effet historiquement, on peut pointer que ces petites écoles ont été un terreau fertile pour l'émergence de pédagogies de projet coopératives et alternatives au plus près des besoins des élèves dans un cadre autonome. Cette réalité demeure et s'inscrit dans le projet d'école émancipatrice que nous portons à SUD éducation. La classe unique générant des questionnements et pratiques pédagogiques qui se sont depuis généralisées bien au-delà des classes uniques rurales, prioritairement dans des zones fortement prolétarisées qu'elles soient rurales ou urbaines.

UNE RENTRÉE SANS LE COLLÈGE MONTAIGNE À VANNES ET AUCUNE PHOTO DANS LA PRESSE !

Un rentrée à Vannes sans le collège Montaigne et aucune photo dans la presse !!

Messieurs les élus, vous n'êtes donc pas trop fiers de montrer un quartier de Vannes abandonné par le

service public et laïque d'éducation ! Sur l'académie de Rennes, le Recteur a fermé en priorité les collèges REP et on se félicite finalement d'avoir sauvé les élèves de Montaigne en les intégrant dans des classes de Jules Simon. Le directeur de l'IUT piaffe d'impatience de récupérer les locaux après

avoir snobé les locaux de l'ancienne école de police (aujourd'hui affectée au collège Diwan) : curieuse stratégie de développement. Le collectif contre la fermeture du collège l'avait déjà bien compris lorsqu'une salle de réunion à l'IUT lui avait été refusée.

La période dans laquelle nous sommes est lourde de dangers pour les libertés publiques, les droits sociaux, les solidarités, les services publics.

Le service public d'éducation, de la maternelle à l'université, subit les assauts de l'austérité et du libéralisme.

La défense du service public est plus que jamais à l'ordre du jour.

président du conseil départemental et l'ensemble des acteurs locaux de l'éducation afin que soit redéfinie, avec l'enseignement privé sous contrat, une scolarisation contribuant efficacement à une plus grande mixité sociale et à

l'amélioration des résultats scolaires des élèves »

Alors même que laïcité et valeurs de la République sont au cœur du débat dans notre pays, est-il acceptable que la collectivité fasse le choix de se reposer sur le réseau catholique dans certains secteurs,

et que l'Etat, les responsables de l'éducation s'en satisfassent ?

Sur un quartier regroupant plus de 15 000 habitants, déjà socialement fragilisé, la meilleure réponse pour une mixité sociale réussie est de maintenir un collège public, laïque et innovant.

L'Éducation nationale se doit d'assurer l'accès à l'Éducation pour tous sur tout le territoire !



Nous refusons la logique comptable faisant de la réduction des coûts le premier critère de gestion, Quel est l'avenir de l'Ecole Publique et Laïque dans notre académie ?

La réponse de Mme la Ministre à une question au Sénat sur la fermeture du collège Montaigne de Vannes est scandaleuse :

« Par ailleurs, je vous informe qu'une réflexion sera engagée entre le préfet du Morbihan, le recteur, le

ILS ONT SUPPRIMÉ LES RASED ...

... ILS INSTALLENT UN « PÔLE RESSOURCES »

En cette rentrée l'administration de notre département a mis en place un groupe de travail chargé de piloter la mise en place « des pôles ressources de circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants ».

Ce groupe de travail s'est composé de 6 IEN, de 2 CPC, de 2 psychologues scolaires, d'une enseignante référent et d'un rééducateur.

Pas de maître E dans ce groupe de travail. Pourquoi ?

Interrogée par SUD éducation 56, la DASEN parle de simple oubli catégoriel ! Oubli significatif !

Les membres de ce groupe de travail ont été désignés. Comment ?

La DASEN affirme que les collègues ont été proposés par les IEN et qu'ils ont été prévenus. Pas tous d'après les témoignages que nous avons !!

La mission du pôle ressource : repé-

rer, prévenir et conseiller. Il rassemblera largement les personnels d'une inspection départementale mais aussi les médecins scolaires, infirmières afin d'étudier les demandes qui seront remontées par l'intermédiaire d'une fiche de saisie.



En plaisantant, nous avons pu imaginer la mise en place d'une « hot-line » pour remplacer les personnels, eh bien c'est ce qui est présent dans les documents de travail, pour apporter

une première réponse aux collègues qui se questionnent sur une situation d'élève ; nous espérons que cette idée lumineuse sera abandonnée.

Après réunion du pôle de circonscription il pourra être donnés des **conseils** sur les leviers à activer pour répondre à une situation : pédagogie différenciée, APC (ben tiens!), PPRE, PAP, PPS ...et en fin de liste RASED.

La circulaire départementale qui doit préciser les modalités n'est pas écrite à l'heure où nous imprimons, mais nous pouvons d'ores et déjà prédire qu'au-delà du conseil aux collègues, **il n'est pas prévu de suivi d'élèves dans les écoles.**

A suivre donc ...

SUD éducation continue à revendiquer le rétablissement de RASED complets dans toutes les circonscriptions, mais l'administration privilégie une autre voie.

LAÏCITÉ

LA LOI CARLE AGGRAVÉE

Un cavalier législatif introduit subrepticement par amendement d'élus bretons¹ dans la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République a modifié la loi dite Carle pour les écoles dispensant un enseignement de langue régionale. Ainsi, « le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale ne peut s'opposer, y compris lorsque la capacité d'accueil de ces écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale .../... La participation financière à la scolarisation des enfants concernés fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Jusqu'à présent, arguant des capacités d'accueil dans son école publique, la commune pouvait refuser de financer la scolarité de ses résidents dans une école d'une autre commune. La logique de l'usager consommateur se développe et continue de s'imposer à la relation institutionnelle historique école-commune. Ainsi le consommateur au nom de « sa liberté d'enseignement » impose à sa collectivité publique l'obligation de financer ses choix particuliers pour se

scolariser dans une autre commune.

La « liberté d'aller et venir » est tout aussi fondamentale que la « liberté d'enseignement », cependant, ceux qui refusent les transports en commun ont, au moins, la décence citoyenne et le sens de l'intérêt général en ne revendiquant pas le financement public de leur course en taxi.

Avec cette nouvelle entorse aux principes républicains, échappant à la vigilance laïque, les autres établissements privés, confessionnels ou non, pourront ultérieurement revendiquer les mêmes concessions au nom de l'égalité constitutionnelle des citoyens.

Ainsi progresse la marchandisation scolaire par l'aggravation de la loi Carle pourtant promise à abrogation lors de la dernière campagne de l'élection présidentielle.

1. L'amendement 2146 présenté par Marylise Lebranchu a été préparé par Paul Molac (EELV), Nathalie Appéré (PS) et Jean-Jacques Urvoas (PS), députés du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et du Finistère ; il complète l'article L 212.8 du Code de l'éducation qui précise les conditions dans lesquelles une commune doit contribuer au financement des dépenses scolaires d'un enfant résidant sur son territoire et scolarisé dans une autre commune.

Bulletin d'adhésion

Année scolaire 2016/2017

Nom Prénom

Ancien adhérent

Nouvel adhérent

Adresse personnelle : nouvelle <input type="checkbox"/>	Adresse professionnelle : nouvelle <input type="checkbox"/>
.....
.....
☎ fixe nouveau <input type="checkbox"/>	☎ établissement :
☎ portable nouveau <input type="checkbox"/>	Catégorie, statut (institut, PE, CES, PLP, agrégé, ATOSS, infirmière, COP, AE, certifié, PEGC, CPE, etc....) :
Mél : nouveau <input type="checkbox"/>	Echelon :
	Fonction exacte :

Cotisations	Salaires net mensuel en €	Cotisation annuelle en €	Cotisation réelle après déduction des impôts	Salaires net mensuel en €	Cotisation annuelle en €	Cotisation réelle après déduction des impôts
<i>Se reporter au barème ci-dessous ou ci-contre (→)</i>						
• <u>Pour tout salaire</u> : inférieur à 600 € → 6,00 €						
de 600 à 750 € → 15 €						
supérieur à 3 600 € : 17,30 %	+ de 750	27	9	+ de 2 200	251	83,66
• <u>Paiement</u> : possibilité d'un paiement fractionné dès l'adhésion en plusieurs chèques datés du jour de l'adhésion (merci de préciser la date d'encaissement au dos).	+ de 900	45	15	+ de 2 300	272	90,66
• <u>un reçu fiscal</u> vous sera fourni en mars 2017 pour votre déclaration des revenus de l'année civile 2016 (réduction d'impôt des 2/3 de la cotisation).	+ de 1 000	54	18	+ de 2 400	293	97,66
Si <u>non imposable</u> , vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 2/3 de la cotisation.	+ de 1 100	64	21,33	+ de 2 500	315	105
• En cas de difficulté financière, contactez le trésorier.	+ de 1 200	75	25	+ de 2 600	340	113,33
	+ de 1 300	88,5	29,5	+ de 2 700	364	121,33
	+ de 1 400	102	34	+ de 2 800	390	130
	+ de 1 500	117	39	+ de 2 900	416	138,66
	+ de 1 600	135	45	+ de 3 000	443	147,66
	+ de 1 700	153	51	+ de 3 100	472	157,33
	+ de 1 800	174	58	+ de 3 200	500	166,66
	+ de 1 900	192	64	+ de 3 300	530	176,66
	+ de 2 000	210	70	+ de 3 400	561	187
	+ de 2 100	230	76,6	+ de 3 500	593	197,6

Je me syndique à SUD Éducation 56 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, ainsi qu'au développement du Service Public et Laïque d'Éducation.

Le syndicat SUD Éducation 56 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications.

Je demande à SUD Éducation 56 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à SUD Éducation 56.

Fait à : date : signature :

➤ L'abonnement au journal « Sud Education » est inclus dans la cotisation.

Je ne souhaite plus recevoir le journal en version papier, mais seulement en version numérique.

➤ Je souhaite recevoir par mail les infos : de la fédération des syndicats SUD éducation
 de l'Union Syndicale Solidaires

Cadre réservé à SUD éducation 56 :

Livret d'accueil nouvel adhérent
 Mailing adhérent
 Mailing corpo

Routage journal départemental
 Routage national

5 bonnes raisons d'adhérer à

Sud

Un syndicat solidaire

Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, La Poste, le Rail, OGM, recherche, culture, service publics, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement. (Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels).

Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit.

Un syndicat unitaire et intercatégoriel

Par ce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade. SUD prône l'unité d'action du front syndical, tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique.

Un syndicat démocratique

Régulièrement, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (ouvertes aux sympathisant-e-s) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel. Nous défendons la conduite des mouvements de grèves par les personnes mobilisées, et mettons nos moyens au service des luttes.



Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement, sous le contrôle des grévistes.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.

**Pour un syndicalisme de luttes,
contre les réformes libérales**

éducation
Sud

C'EST TOUJOURS LA GALÈRE !

Publiés au mois d'août au journal officiel, deux décrets concernant les rythmes scolaires institutionnalisent dans la partie réglementaire du code de l'éducation l'ensemble des dispositions dérogatoires du décret Hamon, généralisent les PEDT (projet éducatif territorial) et entérinent les taux d'encadrement des élèves pour les activités périscolaires.

Aucune amélioration des conditions d'apprentissage

Alors que cette réforme ne présente aucun bénéfice ni pour les apprentissages des élèves ni pour leurs activités périscolaires, le ministère pérennise des dispositions introduites au départ à titre expérimental contre l'avis des personnels enseignants et d'animation.

Si les dérogations du décret Hamon ont parfois été accueillies positivement, comme une possibilité d'éviter les pires effets de la réforme Peillon, elles ne changent pas le fond de cette réforme et elles n'effacent pas ses effets néfastes pour les conditions de travail des personnels et pour les conditions d'apprentissage des élèves et ont même créé de nouvelles difficultés.

Quant à l'augmentation des taux d'encadrement pour les activités périscolaires, elle est unanimement refusée par les personnels d'animation.

Des économies pour les mairies

Face aux surcoûts que représente la réforme des rythmes, pour les collectivités territoriales, ces mesures n'ont d'autre but que de leur permettre de faire des économies.

En effet réunir sur un après-midi les activités périscolaires répond bien souvent aux préoccupations budgétaires des mairies.

Les dispositions Hamon poussent à généraliser des journées de 6 heures, à l'encontre des motivations supposément chrono-biologiques de la réforme.

Tout comme les taux d'encadrement élevés dégradent les conditions d'accueil et de sécurité des enfants ainsi que les conditions de travail des animateur-trice-s.

Des inégalités territoriales renforcées

Un cadre dérogatoire permet d'organiser des semaines de moins de 24 heures d'enseignement par se-

main. L'allègement des semaines en raccourcissant les vacances crée un cadre horaire global sur l'année, ce qui va vers l'annualisation du temps de travail des personnels. Cela permet aux communes d'adapter le calendrier des vacances et renforce la territorialisation de l'école au détriment de l'égalité des élèves et des personnels sur le territoire.

Cette réforme reste donc néfaste pour les élèves, les enseignant-e-s et les animateur-trice-s.

C'est pourquoi SUD éducation continue de revendiquer son abrogation.

Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école avec :

- ✘ **La réduction des effectifs par classe.**
- ✘ **Les programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche...**
- ✘ **La possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives.**
- ✘ **La différenciation entre le temps de travail des PE (professeur-e-s des écoles) devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves (18 h devant élèves + 6 h de concertation, travail en équipe...) sans porter atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif.**
- ✘ **Plus de PE que de classes, plusieurs PE par groupe d'élèves, renforcement du travail en équipe, regards croisés sur les élèves et les pratiques...**
- ✘ **La différenciation de l'organisation du temps et des activités scolaires selon l'âge des enfants.**

Une formation à la hauteur des attentes des personnels.

Autant de revendications qui vont dans le sens de notre projet d'une autre école dans une autre société, égalitaire et autogestionnaire.

SUD éducation appelle à signer la pétition contre la casse des conditions de travail dans le périscolaire.

Elle revendique la fin des expérimentations pour revenir à des taux d'encadrement de 1 animateur-trice pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans.

LE 8 OCTOBRE à NOTRE DAME DES LANDES

Acculé par les mobilisations massives des 9 janvier et 27 février, le gouvernement a organisé en juin une consultation biaisée. Se croyant forts du résultat de cette mascarade, les pro-aéroport et le premier ministre ont confirmé leur intention de procéder cet automne à l'évacuation et à la destruction de la

ZAD de Notre-Dame-des-Landes, de ses cultures, de sa faune et de sa flore, de ses habitats et activités ainsi que des liens entre toutes celles et ceux qui se sont attaché.es à ce bocage. Ces déclarations font fi de la situation juridique du dossier puisqu'entre autres les autorisations de travaux ne sont toujours pas accordées.

Les porteurs du projet ne semblent pas avoir non plus mesuré la détermination de celles et ceux qui habitent ce bocage, des militant.es engagé.es à leurs côtés, le soutien dont ce mouvement bénéficie dans la région et bien au-delà, ainsi que l'implication des comités locaux. Ces 2000 ha de bocage et ce qui s'y vit sont aujourd'hui porteurs d'espoirs indéracinables face au saccage du vivant, des terres agricoles et à la marchandisation du monde. Il est impensable qu'ils disparaissent !

A l'initiative de l'ensemble du mouvement d'opposition au projet d'aéroport, nous marquerons donc le 8 octobre notre volonté commune d'empêcher toute agression contre la ZAD et tout démarrage des travaux. En écho à bien d'autres luttes paysannes, comme au Larzac, nous ferons résonner le sol de milliers de bâtons. Nous les laisserons sur place, en nous engageant ensemble à venir les reprendre, en cas d'intervention, et à défendre la ZAD, ses habitant.es, paysan.nes et l'avenir qui s'y construit.

Notre-Dame-des-Landes
QUE RÉSONNENT
LES CHANTS DE
NOS BÂTONS !
Empêcher l'aéroport et défendre la ZAD
Départs à 10h dans le bocage
SAMEDI 8 OCTOBRE 2016
A l'appel des composantes de la lutte / Info sur acipa-ndl.fr et zad.nadir.org

**1/2 journées d'information
syndicales 1er degré :**
le 19 octobre de 9 h à 12 h

Secteur de Ploërmel
(lieu exact à préciser)
Lorient

Nous monterons également ensemble un hangar dont les éléments ont été fabriqués durant l'été sur la ZAD par des dizaines de charpentier.es. Cette œuvre collective concrétisera notre volonté de nous organiser pour la résistance en créant un lieu qui sera une base d'appui en cas de tentative d'expulsion, autant qu'une structure commune pour le futur.

Convergeons vers Notre-Dame-des-Landes le 8 Octobre.
Rendez-vous à 10h dans le bocage, à pied, en tracteur ou à vélo.

Que chacun-e apporte son bâton, sculpté, décoré et le mette dans les roues du projet.

Tous et toutes ensemble, empêchons l'aéroport !

Plus d'infos sur les sites acipa-ndl.fr et zad.nadir.org



Première AG de l'année :

le mercredi 21 septembre
de 15 h à 18 h
à **Locminé** Ecole Annick Pizigot
Soyons nombreux !

Bulletin d'information mensuel de SUD Éducation 56

81 bd Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT

Imprimé par nos soins

Directrice de publication : Hervé Panelay

Mensuel Prix : 0.5 euros Abonnement : 10 euros

CPPAP : 1215 S 07625

ISSN : 1774-7740

Dépôt légal : juin 2005

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Christian Brunel, Dominique Crosnier, Marylène Guillaume, Marc Le Coguiéc, Marie-Claude Mahé, Hervé Panelay, Benoit Symphorien, Erwan Viaud

Permanences au local

Mardi - Jeudi - vendredi : toute la journée

02 97 35 16 63

Adressez-nous un mail pour toute
question ou demande d'info :

sud.education56@wanadoo.fr

Site : <http://sud.education56.ouvaton.org>

Suivez-nous sur
facebook

<https://www.facebook.com/Sud-%C3%A9ducation-Morbihan-1067948316572991/timeline/>

